



MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE

Territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval,
Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon,
Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac,
Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux,
Vernègues

**CONTRAT RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES
DANS LA REDUCTION DES POLLUTIONS PLUVIALES**

Années 2016 à 2018

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

Bouches-du-Rhône (13)

**Contrat établi pour les systèmes d'assainissement de Salon de Provence, de Rognac et
de Saint Chamas et Velaux**

Descriptif général

1. Présentation du territoire

1.1. DONNEES GENERALES

Suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence a intégré depuis le 1er janvier 2016, au même titre que 5 autres intercommunalités des Bouches-du-Rhône (Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le Syndicat d'agglomération Nouvelle Ouest Provence et la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues) la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) ayant notamment comme compétence optionnelle l'eau et l'assainissement. Présidée par Jean-Claude Gaudin, elle regroupe 92 communes et compte 1,8 million d'habitants.

Le territoire du Pays Salonnais se situe aux portes des Alpilles, de la Camargue et du pays aixois. Il regroupe 17 villes et villages, Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, et compte près de 143 000 habitants, ce qui représente environ 8% de la population des Bouches-du-Rhône.

Ce territoire, bénéficie d'une situation géographique privilégiée et accueille des activités très diversifiées agricoles au Nord, urbaines au Centre et industrielles au Sud.

Salon de Provence est la ville centre de ce territoire ; elle compte 44 263 habitants et est la 6^{ème} ville du département. La ville de Berre l'Etang, 2^{ème} ville du territoire, compte l'un des plus grands centre pétrochimique d'Europe.

3 communes ont un accès direct à l'Etang de Berre : Berre l'Etang, Rognac et Saint-Chamas. Ce territoire dispose également d'un patrimoine naturel remarquable avec notamment 8 zones Natura 2000.

17 communes, un territoire hétérogène, terre d'accueil de grands massifs, de vallées et plaines agricoles, d'une campagne provençale de caractère traversée de cours d'eaux et bordée d'un littoral, parsemée de villages aux coeurs historiques proposant une qualité de vie remarquable à ses habitants.

1.2. LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement des 17 communes du territoire du Pays Salonnais sont gérés en Délégation de Service Public (DSP). Le délégataire du service public de l'eau potable est Agglopole Provence Eau (APE), filiale de la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Le délégataire du service public de l'assainissement collectif est Agglopole Provence Assainissement (APA), filiale de la Saur, pour toutes les communes sauf Vernègues. Pour cette dernière commune, le délégataire est la SEM dont le contrat prend fin le 17 décembre 2016. La commune de Vernègues sera alors intégrée au contrat de DSP d'APA.

Sur le territoire, globalement les réseaux sont de type séparatif , toutefois dans quelques secteurs les eaux pluviales peuvent encore être connectées au réseau sanitaire (enclaves unitaires).Les réseaux pluviaux sont restés de la compétence de chaque ville constituant l'intercommunalité.

La gestion est assurée conformément à l'institution comptable M49. Le contrôle de délégations et les travaux d'investissement (équipements neufs, renouvellement, extension de réseaux) sont assurés directement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Un Service Public de l'Assainissement autonome (SPANC) a été créé en 14 décembre 2005. Le service géré en régie assure notamment les missions de contrôle et vérification des installations existantes ou neuves.

1.3. LES MILIEUX RECEPTEURS, des communes concernées par le présent contrat

Les systèmes d'assainissement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais concernés par cet accord-cadre impactent 2 milieux récepteurs :

- La Touloubre, milieu récepteur du rejet de la station d'épuration de Salon de Provence,
- L'étang de Berre milieu récepteur du rejet des stations d'épuration de Saint Chamas/Miramas et Rognac.

Ces deux milieux récepteurs font partie du bassin versant global de l'étang de Berre, ils sont intégrés dans la zone sensible eutrophisation étang de Berre (directive ERU) qui impose des obligations de traitement plus poussé pour les paramètres azote et phosphore. Les sous bassins Etang de Berre et Touloubre font l'objet dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 de mesures spécifiques relatives à la réhabilitation des réseaux d'assainissement et à l'amélioration de la gestion du traitement des eaux pluviales qui constituent des actions prioritaires et nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux de la directive cadre sur l'eau.

Les villes de Berre, Saint Chamas et Rognac jouent un rôle majeur dans le cadre du suivi environnemental de l'étang de Berre, notamment au sein du GIPREB (gestion intégrée, prospective et restauration de l'étang de Berre).

La qualité des eaux de baignade constitue un enjeu majeur du territoire pour les plages de l'étang de Berre.

1.4. ETAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT sur les communes concernées par le présent contrat

a) Contexte général

L'assainissement collectif du territoire est constitué de 14 systèmes d'assainissement. Ce contrat ne porte que sur les systèmes d'assainissement classés prioritaires pour la réduction des eaux claires parasites dans le Xème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, à savoir :

- Système d'assainissement de Salon de Provence
- Système d'assainissement de Rognac
- Système d'assainissement de Saint Chamas/Miramas

-Système d'assainissement de Coudoux-Velaux-Ventabren

Le système d'assainissement de Salon de Provence regroupe les communes de Salon de Provence, Aurons, Pelissanne et La Barben.

Pour Salon de Provence :

- Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé en février 2004.
- le zonage de l'assainissement collectif et non collectif a été actualisé en mars 2016 afin de prendre en compte les nouvelles évolutions du PLU en cours de révision.

Pour Aurons :

- Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé en Juillet 2006.
- le zonage de l'assainissement collectif et non collectif a été actualisé en décembre 2015 dans le cadre de la révision du PLU.

Pour Pelissanne :

- Le schéma directeur d'assainissement, y compris le zonage de l'assainissement collectif et non collectif, a été réalisé en Juillet 2006.

Pour La Barben :

- Le schéma directeur d'assainissement, y compris le zonage de l'assainissement collectif et non collectif, a été réalisé en Juillet 2006.

Le système d'assainissement de Salon de Provence comporte une unité de traitement et l'ensemble des réseaux de collecte et de transfert des 4 communes. La station d'épuration biologique à boues activées avec traitement de l'azote et du phosphore est située sur la commune de Salon, lieu-dit Entrages. Cet équipement d'une capacité de 65 000 éq/habitants, rejette après traitement les effluents dans la Touloubre.

La totalité des effluents collectés dans le cadre de l'assainissement collectif, est raccordée à la STEP de Salon de Provence et ce, par l'intermédiaire de 209 km de réseau et 22 postes de relevage.

Le système d'assainissement de Rognac comprend la commune de Rognac et un quartier de Velaux :

- Le schéma directeur d'assainissement a été réalisé en mars 2010.
- Le zonage de l'assainissement collectif et non collectif a été actualisé en novembre 2015 dans le cadre de la révision du PLU.

Le système d'assainissement de Rognac comporte une unité de traitement et l'ensemble des réseaux de collecte et de transfert de la commune. La station d'épuration biologique à boues activées avec traitement de l'azote et du phosphore est située sur la commune de Rognac. Cet équipement d'une capacité de 16 000 éq/habitants, rejette après traitement les effluents dans l'étang de Berre, au niveau d'un déversoir commun avec la STEP de Berre l'Etang.

La totalité des effluents collectés dans le cadre de l'assainissement collectif, est raccordée à la STEP de Rognac et ce, par l'intermédiaire de 71 km de réseau et 1 poste de relevage.

Le système d'assainissement de Saint Chamas-Miramas, comprenant les communes de Saint Chamas et de Miramas, est partagé entre deux conseils de territoire de la Métropole Aix Marseille. La commune de Miramas étant intégrée au territoire Istres-Ouest Provence, ex SAN Ouest Provence (maître d'ouvrage de la station d'épuration intercommunale), elle ne fait donc pas partie du présent accord cadre.

Pour Saint Chamas :

- Le schéma directeur d'assainissement, y compris le zonage de l'assainissement collectif et non collectif a été réalisé en mars 2010.

Le système d'assainissement de Saint Chamas-Miramas comporte une unité de traitement situé sur la commune de Saint Chamas et exploitée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire Istres-Ouest Provence (ex San Ouest Provence). Le présent accord cadre porte sur l'ensemble des réseaux de collecte et de transfert de la commune de Saint Chamas. L'ex SAN Ouest Provence a réalisé ces dix dernières années d'importants programmes de travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement de Miramas (mise en séparatif de l'ensemble des réseaux de collecte) et de travaux de chemisage des collecteurs de transfert vers la station d'épuration intercommunale de Miramas-Saint Chamas.

La totalité des effluents collectés dans le cadre de l'assainissement collectif, est raccordée à la STEP de Saint Chamas-Miramas et ce, par l'intermédiaire de 27 km de réseau et 6 postes de relevage.

Le système d'assainissement de Coudoux-Velaux-Ventabren comprend les communes de Coudoux, Velaux et Ventabren. Les communes de Coudoux et Ventabren font parties du territoire d'Aix en Provence. La compétence assainissement collectif des communes de Ventabren et de Coudoux sera transférée à la Métropole au plus tard en 2020. Les communes de Coudoux et Ventabren ne sont donc pas intégrées au présent accord cadre.

Pour Velaux :

- Le schéma directeur d'assainissement, y compris le zonage de l'assainissement collectif et non collectif a été réalisé en avril 2013.

Le système d'assainissement de Coudoux-Velaux-Ventabren comporte une unité de traitement situé sur la commune de Coudoux et exploitée par le syndicat SIA Coudoux-Ventabren. Le présent accord cadre porte sur l'ensemble des réseaux de collecte et de transfert de la commune de Velaux.

La totalité des effluents collectés dans le cadre de l'assainissement collectif, est raccordée à la STEP de Velaux et ce, par l'intermédiaire de 51 km de réseau et 7 postes de relevage.

Pour l'ensemble de ces systèmes d'assainissement, la réalisation des programmes de travaux prévus aux schémas directeurs est bien avancée. Ils ont été complétés par la réalisation de la modélisation des systèmes d'assainissement sur l'ensemble du territoire en 2015. Le schéma directeur et les modélisations permettent d'orienter les diagnostics de réseau et de définir les priorités en matière de réduction des eaux parasites : tronçons à

renouveler, identifications des mauvais raccordements d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

L'autosurveillance globale du système d'assainissement est en place et jugé conforme ; la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais améliore le dispositif d'autosurveillance de ses réseaux d'assainissement, des travaux sont en cours.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais a mis en œuvre le suivi des substances dangereuses dans l'eau sur les effluents domestiques de 2012 à 2015. Ce suivi a mis en exergue des dépassements en zinc réguliers sur la station de Salon de Provence et ponctuels sur la station de Rognac.

b) Dysfonctionnements des réseaux d'assainissement par temps de pluie

Par temps de pluie, le réseau d'assainissement collectif est soumis à d'importantes entrées d'eaux parasites se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les postes de relevage et dans les stations d'épuration.

Les annexes 2 à 5 reprennent les chiffres clés relatifs aux volumes déversés et collectés par les systèmes d'assainissement de 2013 à 2015.

Ainsi, par temps sec, la station de Salon de Provence traite environ 12 425 m³/jour. Ce volume atteint régulièrement plus de 12 538 m³/jour lors d'intempéries (débit de référence de la STEP).

En 2014, année considérée pluvieuse, les volumes by passés en tête de station ont représentés environ 0,14 % des volumes produits. La fréquence des déversements (jusqu'à 62 évènements sur le DO des Goules) et les volumes by-passés sur le réseau (environ 0,31 % des volumes produits), ont entraîné l'émission par la préfecture d'une alerte sur le réseau de collecte. De plus, les objectifs épuratoires n'ayant pas été atteints, la station a été déclarée non-conforme en performance.

De même, par temps sec, la station de Rognac traite environ 2 413 m³/jour. Ce volume atteint régulièrement plus de 2 552 m³/jour lors d'intempéries (débit de référence de la STEP).

En 2014, les volumes by passés en tête de station ont représentés environ 6,5 % des volumes produits, entraînant une non-conformité performance.

Par ailleurs, par temps sec, la station de Saint-Chamas/Miramas traite environ 4 500 m³/jour. En 2014, une non-conformité performance du système a été prononcée car les objectifs épuratoires n'étaient pas atteints. La fréquence des by-pass sur le réseau ont représenté 8% des évènements journaliers de déversements et environ 1,5% des volumes produits entraînant une alerte des services de police de l'eau.

Enfin, par temps sec, la station de Coudoux traite environ 2 100 m³/jour.

En 2014, les volumes by passés en tête de station ont représentés environ 1,0 % des volumes produits entraînant une alerte collecte. Les volumes by-passés sur le réseau ont représenté environ 7,6 % des volumes produits entraînant l'émission par la préfecture d'une non-conformité sur le réseau de collecte.

Les systèmes d'assainissement de Salon de Provence, Saint-Chamas/Miramas, Rognac et de Coudoux-Velaux-Ventabren font partie de la liste des 203 systèmes

prioritaires du 10ème programme de l'agence de l'eau pour l'amélioration de son fonctionnement par temps de pluie.

Le délégataire de l'assainissement réalise des inspections vidéo (engagement contractuel de 74.5 km d'ITV réalisés en moyenne par an) et des campagnes de fumigations (engagement contractuel de 62 km testés en moyenne par an) ciblés sur les quartiers identifiés comme générateurs de pollution pluviale. Son système de télégestion lui permet un suivi en continu des débits transités.

Pour les communes concernées par le contrat cadre, le linéaire de réseaux inspecté en 2014 et 2015 est le suivant :

Commune	Linéaire ITV 2014 (ml)	Linéaire ITV 2015 (ml)
Aurons	0	0
La Barben	0	0
Pélissanne	929	2930
Saint-Chamas	1359	1282
Salon	0	1170
Rognac	432	537
Velaux	508	4 403

Pour les communes concernées par le contrat cadre, le linéaire de réseaux testé à la fumée en 2014 et 2015 est le suivant :

Commune	Linéaire fumigation 2014 (ml)	Linéaire fumigation 2015 (ml)
Aurons	0	3554
La Barben	0	0
Pélissanne	13286	3013
Saint-Chamas	0	4753
Salon	4800	7012
Rognac	7970	0
Velaux	8 682	17 272

Pour améliorer le fonctionnement des systèmes notamment par temps de pluie, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation des réseaux existants, et recensés comme prioritaires.

Ce programme se traduit par des campagnes de remplacement des réseaux en technique dite traditionnelle. La technique de chemisage est utilisée occasionnellement selon les spécificités du chantier.

En parallèle les postes de relevage sont équipés de système de mesure afin d'évaluer l'impact des rejets sur le milieu naturel.

En effet, lors de fortes intempéries certains postes de relevage étant saturés, ils ne peuvent transiter les débits collectés, et des surverses peuvent alors se produire.

c) Politique de gestion patrimoniale

La politique de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais répond à deux objectifs :

- assurer la pérennité des réseaux, par une maintenance tout au long de leur cycle de vie et ce en optimisant les dépenses.
- assurer l'accès au service, en améliorer le fonctionnement, et assurer le niveau de performance requis en respectant les contraintes environnementales, techniques et financières.

A cet effet, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement avec l'appui de son délégataire collecte et mutualise les données techniques du réseau (diamètre, matériau, fonctionnement, période de pose...) et les défaillances identifiées.

Un programme annuel est établi en fonction de :

- L'analyse de ces données
- Le programme de travaux prévu aux schémas directeurs
- Les inspections télévisuelles des secteurs identifiés comme potentiellement dégradés
- La localisation des réseaux, lorsque ces derniers sont situés dans des milieux sensibles (bord de mer, étang, canaux, zones protégées).

Le montant des investissements doit permettre de garantir un service efficace et performant tout en maintenant le prix du service (prix du m³ d'eau assainie collectivement pour 120m³ au 01/01/2016 : 0,838 € HT /m³, hors redevances agence de l'eau).

4.7 km de réseau ont été réhabilités en 2015, l'indice de renouvellement des conduites est de 0,86 % pour 2015, pour un montant de travaux engagé en 2015 de 2 300 000 € HT sur l'ensemble du territoire. En 2015, pour les systèmes d'assainissement de Salon de Provence, Rognac, Saint Chamas et Velaux, 1300 ml ont été renouvelés pour un montant de 637 000 € HT.

Le contrat

Considérant :

- la nécessité de limiter la pollution résultante des surcharges des systèmes d'assainissement dues aux pluies.

Il est convenu entre :

- **La collectivité Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais** représentée par ,.....agissant en vertu de la délibération du Bureau de la Métropole en date du , et
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, représentée par son Directeur Monsieur Laurent ROY, agissant en vertu de la délibération n°2015-38 du Conseil d'Administration du 1er octobre 2015 relative à l'adoption de l'énoncé du 10ème programme d'intervention modifié,

Les termes du contrat suivant :

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir :

1. Le programme de travaux que la collectivité doit engager afin de limiter la pollution résultante des surcharges des systèmes d'assainissement collectif dues aux pluies.
2. Les conditions d'attribution des aides financières de l'Agence de l'eau pour la réalisation de ce programme.

Article 2 – OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de limiter la pollution résultante des surcharges des systèmes d'assainissement dues aux pluies, les programmes de travaux et objectifs suivants ont été retenus :

a) Etudes

- ✓ Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées du système d'assainissement de Salon de Provence. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais engagera en 2017 la mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées du système d'assainissement de Salon de Provence qui date de 2004/2006. Cette mise à

jour alimentera les tranches de travaux prévisionnelles pour les années futures dont l'année 2018.

Conformément aux recommandations du SDAGE qui préconise une révision des schémas directeurs tous les 10 ans, les schémas directeurs des systèmes d'assainissement de Rognac, Saint Chamas et Velaux réalisés en 2010 seront révisés en 2019/2020.

- ✓ Intégration des schémas directeurs d'assainissement pluvial : La réalisation des schémas directeurs pluviaux des communes est une priorité du territoire inscrite dans le programme de mesure du SDAGE ; Ces études vont prochainement être de la compétence de la Métropole qui va progressivement intégrer cette nouvelle thématique jusqu'alors restée au niveau des communes. Les schémas directeurs pluviaux des communes de Saint Chamas et de Rognac sont réalisés, la commune de Salon de Provence doit lancer en 2016 l'actualisation de son schéma pluvial. La Métropole apportera son concours aux collectivités pour que ces études puissent être mises en œuvre et viennent compléter le schéma directeur d'assainissement afin d'identifier toutes les autres sources de pollution. Une analyse croisée des enjeux sera réalisée dans le cadre de la mise à jour des schémas directeurs assainissement afin d'identifier les priorités d'actions permettant de réduire les sources de pollutions liées à la pollution pluviale.

b) Travaux identifiés

- ✓ Réhabilitation des réseaux de collecte par remplacement de canalisations
- ✓ Mise en place de collecteur séparatif

c) Travaux futurs

- ✓ Réhabilitation des réseaux de collecte par remplacement de canalisations

d) Objectifs visés à la fin du contrat

Les objectifs fixés concernant les volumes déversés et la fréquence de déversement pour tous les systèmes d'assainissement correspondent aux seuils d'alerte de conformité fixés par la DDTM.

L'objectif de réduction des ECP est fixé à 15%.

Objectifs visés // échéance 2018 :	Système de			
	Rognac	Salon	St Chamas	Velaux
Mise en conformité Collecte	oui	oui	oui	oui
Mise en conformité Performance	oui	oui	NC	NC
Réduction de volumes déversés (total DO + STEP)	objectif moins de 1% de vol déversé/vol entrée station	objectif moins de 1% de vol déversé/vol entrée station	NC	objectif moins de 1% de vol déversé/vol entrée station
Réduction de la charge déversée en entrée de STEP	10%	10%	NC	NC
Réduction de la fréquence de déversement	objectif moins de 20 déversements/déver soir	objectif moins de 20 déversements/déver soir	NC	objectif moins de 20 déversements/déver soir
Réduction du volume entrée station	10%	10%	NC	NC
Réduction % ECP	15%	15%	15%*	15%*

*Objectifs établis sur la partie à Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais (réseaux de collecte des communes de St Chamas et Velaux)

Article 3 – DESCRIPTION DU PROGRAMME DES ETUDES / TRAVAUX ET ECHEANCIER

Le programme de travaux, annexé au présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations suivantes :

	Travaux	Date prévisionnelle de démarrage des travaux indiquée au bon de commande	Date de rendu des études ou mise en service des ouvrages
<i>Communes</i>	<i>Travaux de réhabilitation des réseaux - programme 2016 - 2018</i>		
La Barben	Route des Feissiniers D22a	2016	1er trim 2017
Pelissanne	Rue Passadouires	2016	1er trim 2017
Pelissanne	Avenue Gabriel Reynaud	2016	1er trim 2017
Pelissanne	Avenue des Enjouvènes	2016	1 ^{er} trim 2019
Pelissanne	Secteur des Cyprès	2017	1 ^{er} trim 2018
Pelissanne	Chemin de Saint Pierre	2018	1 ^{er} trim 2019
Rognac	Boulevard Jean Jaurès	2016	1 ^{er} trim 2018
Rognac	Avenue de Sarragousse	2016	1er trim 2017
Rognac	Secteur boulevard de la Tête Noire	2017	1 ^{er} trim 2018
Rognac	Rue Picasso	2017	1 ^{er} trim 2018
Rognac	RD 113	2017	1 ^{er} trim 2018
Rognac	Boulevard Vallat de la Chapelle	2017	1 ^{er} trim 2018
Rognac	Boulevard de Gaulle	2018	1 ^{er} trim 2019
Saint Chamas	Rue Ferrié Ardisson	2016	1er trim 2017
Saint Chamas	Avenues Henri Barbusse et des 53	2016	1er trim 2017
Saint Chamas	Secteur Avenue Pasteur	2016	1er trim 2018
Saint Chamas	Avenue Marx Dormoy	2016	1er trim 2017
Salon	Clos St-Pierre	2016	1er trim 2017
Salon	Allée de Craponne	2016	1er trim 2017
Salon	Secteur Rue des Patres	2016	1er trim 2017
Salon	Secteur Place du Général de Gaulle	2016	1er trim 2017
Salon	Boulevard de Glanum	2017	1 ^{er} trim 2018
Salon	Rue des Canesteu	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Impasse Amayen	2017	1 ^{er} trim 2018
Salon	Impasse de la Draisine	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Secteur de la Rue des Frères Lamanon	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Vieux Chemin d'Istres	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Avenue de Grans	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Avenue Raoul Francou	2017	1 ^{er} trim 2019
Salon	Boulevard Maréchal Foch	2017	1 ^{er} trim 2018
Salon	Rue des Lauzards	2018	1 ^{er} trim 2019
Velaux	Avenue Paul Cézanne et Impasse des Genevriers	2016	1 ^{er} trim 2019
Velaux	Avenue Toulouse Lautrec	2018	1 ^{er} trim 2019
<i>Travaux de réhabilitation des réseaux – études à affiner et planning à établir</i>			
Pelissanne	Avenue Pasteur et allée Issard	2017-2018	2017-2018
Pelissanne	Avenue Saint Valentin		
Pelissanne	Chemin du Pigeonnier		
Pelissanne	Secteur pont Ferrat - Salounets		
Aurons	Collecteur EU avant PR Les Goules		
Rognac	Avenue Paul Cézanne		
Rognac	Avenue des Muriers		

Rognac	Boulevard Giono		
Rognac	Chemin des Grillons		
Rognac	Rue de la Convention		
Rognac	Impasse des Fauvettes		
Rognac	Rue des Géraniums Jacinthes		
Rognac	Boulevard Charles Gounod		
Rognac	Les Boryes		
Saint Chamas	Secteur Za Plaines Sud		
Saint Chamas	Avenue Saint Exupéry		
Saint Chamas	Avenue René Seyssaud		
Salon	Chemin de la Croix Blanche		
Salon	Quartier Cabans		
Salon	Rue Paul Bert		
Salon	Quartier des Nations Unies		
Salon	Quartier de l'Etoile du Berger		
Salon	Quartier Rochereau		
Salon	Avenue de Provence		
Salon	Allée de la Capeline		
Salon	Rue des Pastres		
Mise en place de collecteurs séparatifs			
Salon	Secteur Hopital (Bld Frédéric Mistral, Place et Rue Pierre Brossolette, Bld des Capucins)	2017	2019
Salon	Secteur Place Gambetta, Rue d'Ursule, Bld Pasquet	2017	2019
Salon	Secteur Rue Eugène Piron	2017	2019
Mise en place de collecteurs séparatifs			
Velaux	Redimensionnement de la cuve et des pompes du PR les 4 Tours	2017	1 ^{er} trim 2019
Etudes			
Salon	Révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées du système d'assainissement de Salon de Provence	2017	2018

Article 4 – ENGAGEMENTS

4.1. Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à réaliser les opérations indiquées à l'article 3 ci-dessus, selon l'échéancier précisé dans le tableau récapitulatif des actions de l'annexe 1 ainsi que dans les fiches actions annexées également au contrat.

A défaut de respect de l'échéancier prévu relatif au démarrage des travaux énumérés dans le présent contrat (ordre de service de démarrage du marché de travaux) la bonification financière serait annulée.

4.2. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat relatif à **l'amélioration du fonctionnement par temps de pluie des systèmes d'assainissement de Salon de Provence, Rognac, Saint Chamas/Miramas et Coudoux-Velaux-Ventabren**, sur une période couvrant les années 2016 à 2018.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions et dans le tableau récapitulatif des actions de l'annexe 1, sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10^{ème} programme (délibération n°2015-38 du Conseil d'Administration du 1er octobre 2015 relative à l'adoption de l'énoncé du 10ème programme d'intervention), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2016 à 2018 ne pourra excéder un montant total d'aide de **4 029 700 euros**, engagement calculé uniquement sur des subventions déterminées dans le tableau récapitulatif des actions de l'annexe 1 ainsi que dans les fiches actions jointes.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat relatif à **l'amélioration du fonctionnement par temps de pluie des systèmes d'assainissement de Salon de Provence, Rognac, Saint Chamas/Miramas et Coudoux-Velaux-Ventabren** identifie des actions prioritaires. Ces actions correspondent aux priorités identifiées dans les schémas directeurs assainissement et dans les résultats des modélisations permettant d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement de Salon de Provence, Rognac, Saint Chamas/Miramas et Coudoux-Velaux-Ventabren par temps de pluie. Pour ces actions identifiées engagées avant le 31/12/2018, l'Agence de l'Eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat. Les actions prioritaires correspondent aux actions faisant l'objet d'une majoration de taux (Cf annexe 1).

➤ Majorations de taux

Les actions susceptibles d'être majorées du contrat sont les suivantes :

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence (1)
Programme 2016 de travaux de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	1 613 400 € HT	30%	20 %
Programme 2017 de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	2 426 000 € HT	30 %	20%
Programme 2018 de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	1 670 000 € HT	30 %	20 %
Enveloppe budgétaire pour réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites à finaliser (suite aux études en cours et à venir)	1 500 000 € HT	30 %	20 %
Mise en place de collecteur séparatif sur Salon de Provence (Enveloppe prévisionnelle)	700 000 € HT	30 %	20 %
Travaux sur ouvrages – Réhabilitation du poste des 4 tours à Velaux (Enveloppe prévisionnelle)	150 000 € HT	30 %	20 %
Etudes – révision schéma directeur Salon	60 000 € HT	30%	20%

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions, calendrier précisé à l'annexe 1 du contrat.

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques de chaque projet.

Article 5 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée courant de la date de signature du présent contrat jusqu'au **31/12/2018**. Aucune décision d'aide concernant ce contrat ne pourra être prise après cette date.

Article 6 – MODIFICATION ET RESILIATION

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

A
Le / /

Le

de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence

A
Le

Le Directeur de l'agence de l'eau

Rhône Méditerranée Corse
Laurent ROY

ANNEXE 1 – SYNTHESE DES ACTIONS – CALENDRIER ET PLAN DE FINANCEMENT

Annexe 1

Contrat temps de pluie - Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Année engagement	Montant présenté € Ht	assiette des travaux éligibles	Taux 10 ème programme	Montant maximum aides classiques	majoration de taux	Montant de la majoration	Montant subvention global	Contrepartie	Observations
MAMP CT 3	Programme 2016 de travaux de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	2016	1 613 400 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	484 020 €	20%	322 680 €	806 700 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2016	Application des coûts plafonds pour le calcul de l'assiette
MAMP CT 3	Programme 2017 de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	2017	2 426 000 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	727 800 €	20%	485 200 €	1 213 000 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2017	Application des coûts plafonds pour le calcul de l'assiette
MAMP CT 3	Programme 2018 de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites	2018	1 670 000 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	501 000 €	20%	334 000 €	835 000 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2018	Application des coûts plafonds pour le calcul de l'assiette
MAMP CT 3	Programme de réhabilitation des canalisations sensibles aux eaux parasites à finaliser	2017	1 500 000 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	450 000 €	20%	300 000 €	750 000 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2017	Application des coûts plafonds pour le calcul de l'assiette
MAMP CT 3	Mise en place de collecteur séparatif sur Salon de Provence	2017	700 000 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	210 000 €	20%	140 000 €	350 000 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2017	Application des coûts plafonds pour le calcul de l'assiette
MAMP CT 3	Travaux sur ouvrages – Réhabilitation du poste des 4 tours à Velaux	2016	150 000 €	sera précisée lors de l'instruction des dossiers	30%	45 000 €	0	0 €	45 000 €	repect du délai d'engagement de l'opération au 31/12/2016	
MAMP CT 3	Etudes – révision schéma directeur Salon	2016	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €	0%	0 €	30 000 €	sans objet	
Montants totaux			8 119 400 €			2 447 820 €		1 581 880 €	4 029 700 €		

ANNEXE 2 – SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SALON EN PROVENCE

	2013	2014	2015
Population raccordée à la station (Donnée AERMC-Primes)	49 613	49 466	50 601
Effluents industriels	0 autorisation de déversement délivrée	1 arrêté d'autorisation de déversement + 2 conventions de déversement signées	9 arrêtés d'autorisation de déversement + 3 conventions de déversement signées
Charge hydraulique moyenne annuelle par rapport capacité nominale de la STEP	68%	96%	88%
Charge polluante DBO5 moyenne annuelle par rapport capacité nominale de la STEP	57%	62%	62%
Volume déversé DO Saint-Roch - Bd Roi René // Nb	144 m3 2 déversements	0	204 m3 6 déversements
Volume déversé DO Saint-Roch Bd Foch // Nb	367 m3 4 déversements	961 m3 2 déversements	0
Volume déversé DO des Goules // Nb	90 m3 4 déversements	1 454 m3 62 déversements	0
Volume déversé DO PR Cilof // Nb	3106 m3 7 déversements	442 m3 8 déversements	73 m3 3 déversements
Volume déversé DO Saint-Jean // Nb	566 m3 5 déversements	1 132 m3 12 déversements	0
Volume déversé DO Pélissanne // Nb	2759 m3 4 déversements	8 400 m3 15 déversements	418 m3 2 déversements
Volume déversé DO RD538 // Nb	121 m3 7 déversements	1 648 m3 5 déversements	0
Volume déversé en tête de station // Nb // milieu impacté	0 m3 Aucun déversement Rivière La Touloubre	6 272 m3 2 déversements Rivière La Touloubre	25 568 m3 6 déversements Rivière La Touloubre
Volume entrée de station	3 937 508 m3	4 702 152 m3	4 539 406 m3
% ECP (impact des ECP sur la charge hydraulique - moyenne annuelle)	11%	34%	26%
Volume total déversé // % déversé/admis station	7153 m3 0,18%	20 309 m3 0,43%	26 263 m3 0,58%
Pluviométrie mm cumulés/an	516	712	464
Conformité système :			
- Collecte	conforme	conforme	conforme
- Performance	NON conforme	NON conforme	conforme

ANNEXE 3 – SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE ROGNAC

	2013	2014	2015
Population raccordée à la station (Donnée AERMC-Primes)	11 848	11 162	11 204
Effluents industriels	0 autorisation de déversement délivrée	4 arrêtés d'autorisation de déversement + 3 conventions de déversement signées	7 arrêtés d'autorisation de déversement + 6 conventions de déversement signées
Charge hydraulique moyenne annuelle par rapport capacité nominale de la STEP	NC	75%	72%
Charge polluante DBO5 moyenne annuelle par rapport capacité nominale de la STEP	NC	72%	61%
Volume déversé DO // Nb – milieu impacté	pas de DO	pas de DO	pas de DO
Volume déversé en tête de station // Nb // milieu impacté	4 168 m3 24 déversements Etang de Berre	56 821 m3 36 déversements Etang de Berre	18 602 m3 17 déversements Etang de Berre
Volume entrée de station	703063 m3	922 984 m3	837433 m3
% ECP (impact des ECP sur la charge hydraulique - moyenne annuelle)	NC	NC	11%
Volume total déversé // % déversé/admis station	4 168 m3 0,56%	56 821 m3 6,16%	18 602 m3 2,1%
Pluviométrie (mm cumulés/an)	508	604	204
Conformité système :			
- Collecte	conforme	conforme	conforme
- Performance	NON-conforme	NON-conforme	conforme

ANNEXE 4 – SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SAINT CHAMAS-MIRAMAS

	2013	2014	2015
Population raccordée à la station (nb d'abonnésx2,7hab/foyer)	6893*	6893*	6332*
Effluents industriels	0 autorisation de déversement délivrée	0 autorisation de déversement délivrée	1 arrêté d'autorisation de déversement délivré
Volume déversé DO // Nb – milieu impacté	pas de DO*	pas de DO*	pas de DO*
Volume déversé en tête de station // Nb	1467 m3 11 déversements	0 m3 0 déversements	0 m3 0 déversements
Volume entrée de station (m3)	1 886 980	2 104 905	1 945 080
% ECP	NC	NC	NC
Volume total déversé // % déversé/admis station	8060 m3 0,43%	0 m3	458 m3 0%
Pluviométrie (mm cumulés/an base Rognac)	508	604	204
Conformité système :			
- Collecte	conforme	conforme	conforme
- Performance	NC	NC	conforme

* pour la commune de St Chamas

ANNEXE 5 – SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE VELAUX-COUDOUX-VENTABREN

	2013	2014	2015
Population raccordée à la station (nb d'abonnés*2,7hab/foyer)	6774*	8232*	7158*
Effluents industriels	0 autorisation de déversement délivrée	0 autorisation de déversement délivrée	0 autorisation de déversement délivrée
Volume déversé DO cave vinicole // Nb	NC	569 m3 20 déversements	967 m3 20 déversements
Volume déversé DO des Lilas // Nb	NC	1 057 m3 20 déversements	4 385 m3 14 déversements
Volume déversé DO du stade // Nb	NC	1 706 m3 9 déversements	1 832 m3 8 déversements
Volume déversé DO amont PR des 4 Tours // Nb	NC	1 388 m3 30 déversements	447 m3 11 déversements
Volume déversé DO PR des 4 Tours // Nb	NC	57 354 m3 100 déversements	620 m3 15 déversements
Volume déversé en tête de station // Nb	NC	7947 m3 38 déversements	318 m3 7 déversements
Volume entrée de station	NC	815 633	766 734
% ECP	NC	NC	NC
Volume total déversé // % déversé/admis station	NC	8,6%	1,1%
Pluviométrie (mm cumulés/an base Rognac)	508	604	204
Conformité système :			
- Collecte	conforme	non-conforme	conforme
- Performance	conforme	conforme	conforme
* pour la commune de Velaux			

ANNEXE 6 – FICHES ACTIONS 1 à 7

FICHE ACTION N°1 : TRAVAUX DE REHABILITATION ANNEE 2016

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

● Numéro de la fiche :

01

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

TRAVAUX DE REHABILITATION PAR RENOUVELLEMENT DE RESEAU – ANNEE 2016

● Calendrier de l'opération :

Date de début : 3ème Trimestre 2016 Phase du contrat : 1^{ère} année Conditions de réalisation :

Date de fin : 1^{er} trim 2017

● Description sommaire de l'opération :

Sur les tronçons identifiés dans le cadre du schéma directeur et par la modélisation du réseau d'assainissement, des campagnes de fumigation et d'inspection vidéo ont été réalisée en 2014 / 2015 et ont fait apparaître des points sensibles, des fissurations et un manque global d'étanchéité. On constate sur ces tronçons des entrées d'eaux claires parasites liées en grandes parties à des eaux pluviales mais aussi parfois à des remontées de nappe.

Ces réseaux, pour partie réalisés en amiante ciment, vont se dégrader rapidement avec un risque d'obturation complète et un accroissement des entrées d'eaux claires parasites.

Il est donc envisagé de les renouveler. La technique de chemisage par gaine n'est utilisé qu'occasionnellement lorsque les conditions sur site ne permettent pas le renouvellement complet de la canalisation.

Il est prévu pour l'année de réhabiliter 2367 ml de canalisations répartis comme suit :

Travaux de réhabilitation des réseaux - programme 2016				
Ville	Lieu	Source diagnostic	Linéaire et diamètre	Montant HT
La Barben	Route des Feissiniers D22a	diagnostic ITV - page 49 (Pelissanne)	56 ml Ø 200	25 000
Pelissanne	Rue Passadouires	diagnostic ITV - RAD page 49	163 ml Ø 300	55 000
	Avenue Gabriel Reynaud	diagnostic ITV - RAD page 49	137 ml Ø 200	85 000
	Avenue des Enjouvènes (côté allée des Roses)	diagnostic ITV - RAD page 32	73 ml Ø 200	44 500

Rognac	Boulevard Jean Jaurès partie centrale	diagnostic APA	528 ml Ø 200	315 800
	Avenue de Sarragousse	diagnostic ITV - RAD page 49	61 ml Ø 200	45 000
Saint Chamas	Rue Ferrié Ardisson	diagnostic ITV - RAD page 50	57 ml Ø 200	90 100
	Avenues Henri Barbusse et des 53	diagnostic ITV - RAD page 50	82 ml Ø 200	45 000
	Secteur Avenue Pasteur (Rue Gambetta, Place de la République et rue de la Fraternité)	SD phase 3 synthèse page 33	150 ml Ø 200	230 000
	Avenue Marx Dormoy	Modélisation page 9 et RAD page 50	9 branchements (5 ml x 9)	27 000
Salon	Clos St-Pierre	diagnostic ITV - RAD page 49	75 ml Ø 200	41 000
	Allée de Craponne	diagnostic ITV - RAD page 49	419 ml Ø 200	290 000
	Rue des Patres	diagnostic ITV - RAD page 44	166 ml Ø 200	90 000
	Secteur Place du Général de Gaulle	diagnostic ITV - RAD page 50	70 ml Ø 200	50 000
Velaux	Avenue Paul Cézanne et Impasse des Genevriers	Diagnostic ITV - RAD page 46	295 ml Ø 200	180 000
Montant total HT				1 613 400

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 % soit 806 700 € HT

Conseil Général des Bouches-du-Rhône (communes rurales) : 30 % des opérations prévues sur la commune de La Barben, soit 7 500 € HT

Autofinancement Collectivité : 799 200 € HT soit **49,5 %** de l'opération

Total 1 613 400 €HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau				
	Conseil général				

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

FICHE ACTION N°2 : TRAVAUX DE REHABILITATION ANNEE 2017

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

● Numéro de la fiche :

02

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

TRAVAUX DE REHABILITATION PAR RENOUVELLEMENT DE RESEAU – ANNEE 2017

● Calendrier de l'opération :

Date de début :	1er Trimestre 2017	Phase du contrat :	Conditions de réalisation :
		2 ^{ère} année	
Date de fin :	1 ^{er} trim 2018		

● Description sommaire de l'opération :

Sur les tronçons identifiés dans le cadre du schéma directeur et par la modélisation du réseau d'assainissement, des campagnes de fumigation et d'inspection vidéo ont été réalisée en 2014 / 2015 et ont fait apparaître des points sensibles, des fissurations et un manque global d'étanchéité. On constate sur ces tronçons des entrées d'eaux claires parasites liées en grandes parties à des eaux pluviales mais aussi parfois à des remontées de nappe.

Ces réseaux, pour partie réalisés en amiante ciment, vont se dégrader rapidement avec un risque d'obturation complète et un accroissement des entrées d'eaux claires parasites.

Il est donc envisagé de les renouveler. La technique de chemisage par gaine n'est utilisé qu'occasionnellement lorsque les conditions sur site ne permettent pas le renouvellement complet de la canalisation.

Il est prévu pour l'année de réhabiliter 3 584 ml de canalisations répartis comme suit :

Travaux de réhabilitation des réseaux - programme 2017				
Ville	Lieu	Source diagnostic	Linéaire et diamètre	Montant HT
Pelissanne	Secteur des Cyprès (Ch du Plan de Clavel compris entre le Lot des Cyprès et Av Lucien)	diagnostic ITV - RAD page 49	207 ml Ø 200	100 000
	Avenue des Enjouvènes (côté Allée des Myosotis)	Diagnostic ITV - RAD page 33	225 ml Ø 200	125 000
Rognac	Secteur du boulevard de la Tête Noire (Rue du Sirocco, Av du Levant Blanc, Rue de la Tramontane, Rue de l'Estello)	diagnostic ITV - RAD page 49	206 ml Ø 200	140 000

	Rue Picasso	diagnostic ITV - RAD page 49	57 ml Ø 200	45 000
	RD 113	SD phase 3 synthèse page 35	141 ml Ø 200	120 000
	Boulevard Jean Jaurès partie est	SD phase 3 synthèse page 35	110 ml Ø 200	
	Boulevard Vallat de la Chapelle	SD phase 3 synthèse page 35	122 ml Ø 200	100 000
Saint Chamas	Secteur Avenue Pasteur (Rue Gambetta, Place de la République et rue de la Fraternité) suite	SD phase 3 synthèse page 33	250 ml Ø 200	400 000
Salon	Boulevard de Glanum	diagnostic ITV - RAD page 49	117 ml Ø 200	41 000
	Rue des Canesteu	diagnostic ITV - RAD page 49	170 ml Ø 200	100 000
	Impasse Amayen	diagnostic ITV - RAD page 50	42 ml Ø 200	35 000
	Impasse de la Draisine	diagnostic ITV - RAD page 50	157 ml Ø 200	90 000
	Secteur de la Rue des Frères Lamanon	Modélisation page 9 et RAD page 50	300 ml Ø 200	200 000
	Vieux Chemin d'Istres	diagnostic ITV - RAD page 49	169 ml Ø 200	120 000
	Avenue de Grans	Modélisation page 9 et RAD page 50	341 ml Ø 200	200 000
	Avenue Raoul Francou	diagnostic ITV - RAD page 50	75 ml Ø 200	50 000
	Boulevard Maréchal Foch	diagnostic ITV - RAD page 50	300 ml Ø 200	200 000
Velaux	Avenue Paul Cézanne et Impasse des Genevriers (suite)	diagnostic ITV - RAD page 46	295 ml Ø 200	180 000
	Avenue Toulouse Lautrec	SD phase 4 synthèse page 31	300 ml Ø 200	180 000
Montant total HT				2 426 000

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 % soit 1 213 000 € HT

Autofinancement Collectivité : 1 213 000 € HT soit 50% de l'opération

Total : 2 426 00 €HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau				
Conseil général					

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie

- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

FICHE ACTION N°3 : TRAVAUX DE REHABILITATION ANNEE 2018

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

● Numéro de la fiche :

03

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

TRAVAUX DE REHABILITATION PAR RENOUVELLEMENT DE RESEAU – ANNEE 2017

● Calendrier de l'opération :

Date de début :	1er Trimestre 2018	Phase du contrat :	Conditions de réalisation :
		3 ^{ère} année	
Date de fin :	1 ^{er} trim 2019		

● Description sommaire de l'opération :

Sur les tronçons identifiés dans le cadre du schéma directeur et par la modélisation du réseau d'assainissement, des campagnes de fumigation et d'inspection vidéo ont été réalisée en 2014 / 2015 et ont fait apparaître des points sensibles, des fissurations et un manque global d'étanchéité. On constate sur ces tronçons des entrées d'eaux claires parasites liées en grandes parties à des eaux pluviales mais aussi parfois à des remontées de nappe.

Ces réseaux, pour partie réalisés en amiante ciment, vont se dégrader rapidement avec un risque d'obturation complète et un accroissement des entrées d'eaux claires parasites.

Il est donc envisagé de les renouveler. La technique de chemisage par gaine n'est utilisé qu'occasionnellement lorsque les conditions sur site ne permettent pas le renouvellement complet de la canalisation.

Il est prévu pour l'année de réhabiliter 2882 ml de canalisations répartis comme suit :

Travaux de réhabilitation des réseaux - programme 2018				
Ville	Lieu	Source diagnostic	Linéaire et diamètre	Montant HT
Pelissanne	Chemin de Saint Pierre	SD général synthèse page 48 et RAD page 35	575 ml Ø 200	260 000
	Avenue Enjouvènes (côté allée Myosotis) suite	diagnostic ITV - RAD page 33	225 ml Ø 200	125 000
Rognac	Boulevard de Gaulle	SD phase 3 synthèse page 35	480 ml Ø 200	310 000
Salon	Rue des Canesteu	diagnostic ITV - RAD page 49	172 ml Ø 200	100 000

	Impasse de la Draisine	diagnostic ITV - RAD page 50	157 ml Ø 200	90 000
	Secteur de la Rue des Frères Lamanon	Modélisation page 9 et RAD page 50	251 ml Ø 200	150 000
	Vieux Chemin d'Istres (suite)	diagnostic ITV - page 50	169 ml Ø 200	120 000
	Secteur Avenue de Grans	Modélisation page 9 et PF	341 ml Ø 200	200 000
	Avenue Raoul Francou	diagnostic ITV - RAD page 50	75 ml Ø 200	50 000
	Rue des Lauzards	diagnostic ITV - RAD page 50	132 ml Ø 200	85 000
Velaux	Avenue Toulouse Lautrec	SD phase 4 synthèse page 31	305 ml Ø 200	180 000
Montant total HT				1 670 000

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 % soit 835 000 € HT

Autofinancement Collectivité : 835 000 € HT soit 50% de l'opération

Total : 1 670 000 €HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau				

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

FICHE ACTION N°4 : TRAVAUX DE REHABILITATION ANNEES 2017 - 2018

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonnais

● Numéro de la fiche :

04

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAU A PRECISER – ANNEES 2017-2018

● Calendrier de l'opération :

Date de début :	2ème semestre 2017	Phase du contrat :	Conditions de réalisation :
		2 ^{ème} et 3 ^{ère} années	
Date de fin :	1 ^{er} trim 2019		

● Description sommaire de l'opération :

Sur les réseaux identifiés dans le cadre du schéma directeur et par la modélisation du réseau d'assainissement, une étude plus précise, par fumigation et inspection vidéo, doit être menée pour identifier les tronçons faisant apparaître des points sensibles, des fissurations et un manque global d'étanchéité.

Ces réseaux risquent de se dégrader rapidement avec un risque d'obturation complète et un accroissement des entrées d'eaux claires parasites.

Les tronçons jugés prioritaires seront à renouveler. La technique de chemisage par gaine ne sera utilisée qu'occasionnellement lorsque les conditions sur site ne permettent pas le renouvellement complet de la canalisation.

Il est prévu de faire le diagnostic plus précis de plus de 9 383 ml de canalisations répartis comme suit :

Ville	Lieu	Source diagnostic	Linéaire et diamètre	Montant HT
Pelissanne	Avenue Pasteur et allée Issard	diagnostic ITV - RAD page 34	123ml Ø 200	à définir
	Avenue Saint Valentin	diagnostic ITV - RAD page 49	112 ml Ø 200	à définir
	Chemin du Pigeonnier	diagnostic ITV - RAD page 49	55 ml Ø 200	à définir
	Secteur pont Ferrat - Salounets	diagnostic ITV en cours	325 ml Ø 200	à définir
Aurons	Collecteur EU avant PR Les Goules	deversement PR les Goules	linéaire à définir Ø 200	à définir
Rognac	Avenue Paul Cézanne	diagnostic ITV - RAD page 49	240 ml Ø 200	à définir

	Avenue des Muriers	diagnostic ITV - RAD page 49	147 ml Ø 200	à définir
	Boulevard Giono	diagnostic ITV - RAD page 49	304 ml Ø 200	à définir
	Chemin des Grillons	diagnostic ITV - RAD page 49	318 ml Ø 200	à définir
	Rue de la Convention	diagnostic ITV - RAD page 49	656 ml Ø 200	à définir
	Impasse des Fauvettes	diagnostic ITV - RAD page 49	22 ml Ø 200	à définir
	Rue des Géraniums Jacinthes	diagnostic ITV - RAD page 49	453 ml Ø 200	à définir
	Boulevard Charles Gounod	diagnostic ITV - RAD page 49	222 ml Ø 200	à définir
	Les Boryes	SD phase 3 synthèse page 35	180 ml Ø 200	à définir
Saint Chamas	Secteur Za Plaines Sud	diagnostic ITV - RAD page 50	373 ml Ø 200	à définir
	Avenue Saint Exupéry	diagnostic ITV - RAD page 50	65 ml Ø 200	à définir
	Avenue René Seyssaud	diagnostic ITV - RAD page 38	250 ml Ø 200	à définir
Salon	Chemin de la Croix Blanche	diagnostic ITV - RAD page 49	201 ml Ø 200	à définir
	Quartier Cabans	diagnostic ITV - RAD page 49	linéaire à définir Ø 200	à définir
	Rue Paul Bert	diagnostic ITV - RAD page 49	275 ml Ø 200	à définir
	Quartier des Nations Unies	diagnostic ITV - RAD page 50	567 ml Ø 200	à définir
	Quartier de l'Etoile du Berger	diagnostic ITV - RAD page 50	731 ml Ø 200	à définir
	Quartier Rochereau	diagnostic ITV - RAD page 50	486 ml Ø 200	à définir
	Avenue de Provence	diagnostic ITV - RAD page 50	1116 ml Ø 200	à définir
	Allée de la Capeline	Modélisation page 9 et RAD page 50	103 ml Ø 200 et 42 ml Ø 500	à définir
	Rue des Pastres	diagnostic ITV - RAD page 44	80 ml Ø 400	à définir
Velaux	Avenue Pierre Puget (D55d) et Lotissement la Roquette	diagnostic ITV - RAD page 50	158 ml Ø 200	à définir
	Avenue Emile Ripert et Allée Berthier	diagnostic ITV - RAD page 50	359 ml Ø 200	à définir
	Chemin de Roquepertuse	diagnostic ITV - RAD page 50	761 ml Ø 200	à définir
	Rue George Sand	SD phase 4 synthèse page 31	286 ml Ø 200	à définir
	Allée des Oliviers et avenue Baptistin Angles	SD phase 4 synthèse page 31 et RAD page 50	85 ml Ø 200 et 240 ml Ø 200	à définir
	Allée des Chaumes	SD phase 4 synthèse page 31	186 ml Ø 200	à définir
	Avenue Antoinette de Beaucaire	SD phase 4 synthèse page 31	350 ml Ø 200 et chemisage sur 68 ml Ø 200	à définir

Avenue Jean Pallet et avenue de la Coopérative	SD phase 4 synthèse page 31	291 ml Ø 200	à définir
Avenue Marcel Pagnol	SD phase 4 synthèse page 31	75 ml Ø 200	à définir
Lotissement les Lavandes	SD phase 4 synthèse page 31	80 ml Ø 400	à définir

Montant total HT global maximum :

1 500 000

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 %

Conseil Général des Bouches-du-Rhône (communes rurales) 30 % des opérations prévues sur Aurons-

Autofinancement Collectivité : à définir

Total : enveloppe globale maximum estimée à 1 500 000 €HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau				
	Conseil général				

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

FICHE ACTION N°5 : CREATION DE RESEAUX SEPARATIFS ANNEES 2017 - 2018

Total global maximum : 700 000 € HT

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 %

Autofinancement Collectivité : 50% de l'opération

Total maximum : 700 000 € HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)		
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €
	Agence de l'eau			Calcul du % au montant réel de l'opération

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

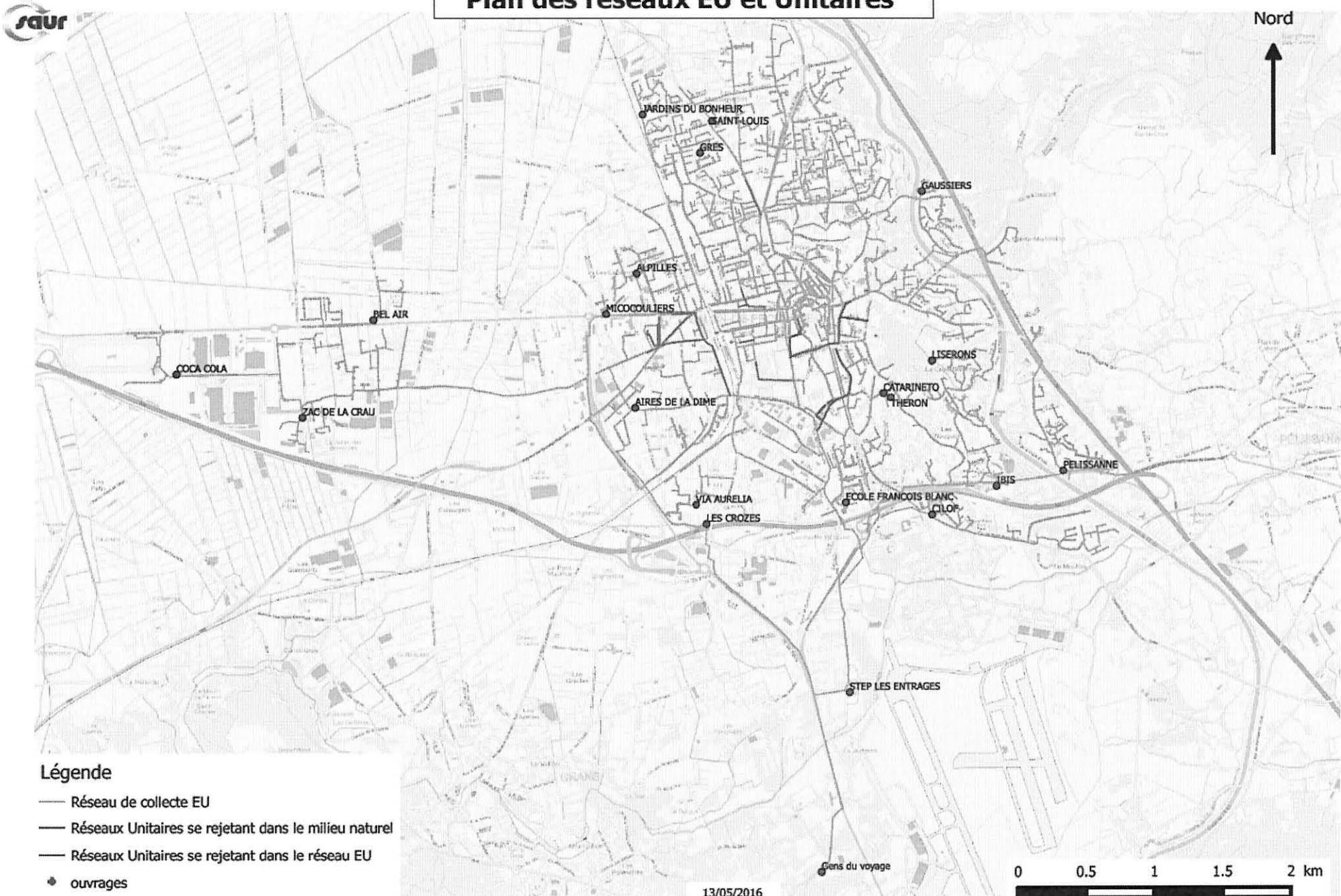
Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

Salon de Provence

Plan des réseaux EU et Unitaires



FICHE ACTION N°6 : TRAVAUX SUR OUVRAGES ANNEES 2017 - 2018

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais

● Numéro de la fiche :

06

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

TRAVAUX SUR OUVRAGES – ANNEES 2017-2018

● Calendrier de l'opération :

Date de début :	2ème semestre 2017	Phase du contrat :	Conditions de réalisation :
		2 ^{ème} et 3 ^{ère} années	
Date de fin :	1 ^{er} trim 2019		

● Description sommaire de l'opération :

Certains postes de relevage s'avèrent sous dimensionné par rapport à l'entrée d'eaux claires parasites. En parallèle de l'entrées d'eaux claires parasites, il peut s'avérer nécessaire de dimensionner certains postes de relevage pour limiter les déversements au milieu naturel.

Les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel et le réseau d'eaux pluviales engendrent une forte pollution du milieu naturel.

Il est prévu de redimensionner les ouvrages suivants :

Travaux sur ouvrages - programme 2017 / 2018			
Ville	Lieu	Source diagnostic	Montant HT
Velaux	Redimensionnement de la cuve et des pompes du PR les 4 Tours	SD phase 4 synthèse page 31 et RAD page 50	150 000

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 30 %

Autofinancement Collectivité : 70% de l'opération

Total : 150 000 € HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :

FICHE ACTION N°7 : ETUDES ANNEES 2017 - 2018

● Identité du maître d'ouvrage :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais

● Numéro de la fiche :

07

● Territoire concerné

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Caronte | <input type="checkbox"/> Côte Bleue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etang de Berre | <input type="checkbox"/> Golfe de Fos |

● Nature du projet :

ETUDES – ANNEES 2017-2018

● Calendrier de l'opération :

Date de début : 2017	Phase du contrat :	Conditions de réalisation :
Date de fin : Fin 2018	2 ^{ème} et 3 ^{ère} années	

● Description sommaire de l'opération :

Les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées des communes du système d'assainissement des eaux usées de Salon de Provence datent de 2004 et 2006. Conformément aux préconisations du SDAGE il est nécessaire de les réviser tous les 10 ans. Un schéma directeur global pour le système d'assainissement des eaux usées de Salon de Provence sera établi en lien avec le schéma directeur pluvial en cours de réalisation par la commune de Salon de Provence. Le schéma directeur comprendra la révision de la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que la notice associée.

Le coût de la réalisation du schéma directeur d'assainissement de Salon est estimé à 60 000 € HT.

● Plan de financement :

Agence de l'Eau : 50 %

Autofinancement Collectivité : 50% de l'opération

Total : 60 000 € HT

● Suivi financier :

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat		Montant réel de l'opération (€ HT)			
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée €	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau				

● Intérêt au regard des objectifs du contrat :

- Réduction des entrées d'eaux parasites
- Limitation des surverses par temps de pluie
- Sécurisation du transfert des effluents
- Capacités de traitement de la STEP

● Suivi réalisation :

Avancement de l'opération :

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information sur le déroulement de l'action :